

**Relevé de décisions du Conseil d'Administration de  
l'Université Polytechnique Hauts-De-France  
Séance du jeudi 9 décembre 2021**

**Etaient présents ou représentés :**

Président du conseil d'administration	<b>ARTIBA Abdelhakim</b>
Personnalités extérieures :	<b>ASSE Abdallah HO-BA-THO Marie-Christine SAYDON Laurence</b>
Collège A des professeurs des universités	<b>DUBAR Laurent, FERGOMBE Amos LAUBER Jimmy MARCAL DE OLIVEIRA Kathia</b>
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	<b>AMSELLE Frédérique CHAMPAGNE Philippe ENJALBERT Simon MAATI Christine SEGALA Solange WINTER Eric</b>
Collège des personnels de Bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé Biatss	<b>ABDOUNE Redoine LESUEUR Denis MEUNIER Grégory WIART Karine</b>
Collège des Usagers	<b>KACZMAREK David LASFAR Jihane</b>
Membres de droit	<b>FREBOURG Damien, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Lille Madame l'agent comptable Monsieur le Directeur général des services</b>
Membres invités	<b>HARMAND Souad, vice-présidente du conseil d'administration De LA BOURDONAYE Armel, directeur de l'INSA VAGANAY François, directeur général des services adjoint, VARAGO Manuel, pour compte rendu</b>
<b>Ont donné pouvoir</b>	<b>RIQUET Dominique à ARTIBA Abdelhakim DUQUENNOY Marc à CHAMPAGNE Philippe LAGAE VAN REETH Véronique à FERGOMBE Amos AMSELLE Frédérique à ENJALBERT Simon DUBOIS Philippe à DUBAR Laurent VERFAILLIE à SAYDON Laurence</b>

Monsieur le Président du conseil d'administration accueille les conseillers à 14h 30 par visioconférence.

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil débute à 14 h 35.

Il demande au conseil de bien vouloir retirer de l'ordre du jour l'octroi d'une subvention au profit de l'association FEV et l'ajout de la charte de déontologie de la recherche et de la désignation d'un membre au conseil d'administration de la fondation polytechnique.

Le conseil approuve ces modifications.

### **RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2021**

Monsieur le Président fait la lecture du relevé de décisions de la séance du 14 octobre.

#### **Décision**

Le conseil d'administration approuve le relevé de décisions à l'unanimité des voix.

### **BUDGET RECTIFICATIF N° 2 DE L'EXERCICE 2021**

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur des affaires financières qui présente le budget rectificatif n° 2.

Il explique une baisse de 800 000 € de prévision de recettes relative aux subventions prévisionnelles dans le cadre des provisions sur des contrats de recherche.

La modification des crédits ouvert est la suivante :

➤ Enveloppe de fonctionnement :

AE : 100 000 €

CP : 100 000 €

➤ Enveloppe de Personnel :

AE : - 900 000 €

CP : - 900 000 €

Cette diminution prévue des dépenses est liée à la fermeture des crédits de masse salariale sur provision pour contrats de recherche ainsi qu'à la fermeture de crédits de masse salariale suite à une surestimation des heures complémentaires réalisée au BI 2021.

➤ Enveloppe d'investissement :

AE : - 1 000 000 €\*\*

CP : - 5 500 000 €

Il s'agit de diminution de crédits relative aux opérations de travaux des bâtiments Eisen et Ronzier.

#### **Décision**

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le budget rectificatif n° 2.

## BUDGET INITIAL 2022

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur des affaires financières qui présente le budget initial de l'exercice 2022.

La dotation de l'Etat est estimée à 82 032 638 € hors INSA Hdf.

La masse salariale globale évolue de +0,6 million entre 2021 et 2022 contre + 1 million d'euros entre 2020 et 2021. Le GVT, la LPR, la loi ORE, la CSG ou le remboursement de la protection sociale complémentaire sont les principales causes de cette augmentation. Le volume d'Heures Complémentaires est en légère hausse dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation (+ 2000 H).

Le ratio Dizambourg est maîtrisé : il s'établit à 81,34 %.

Les rapports financiers entre les deux établissements UPHF et INSA sont régis par la convention annuelle d'objectifs et de moyens et chaque établissement perçoit une dotation Etat. Aucune variation majeure de la participation n'est prévue au moment de l'élaboration du BI 2022

**Les opérations de travaux de réaménagement et extension du bâtiment Ronzier** est une opération de grande envergure évaluée à 10,5 millions d'euros. En 2022, 7 millions de crédits de paiement sont reprogrammés. Au terme de l'année 2022, cette opération impactera de manière prévisionnelle négativement la trésorerie de - 7 000 000.

**Le prélèvement sur le fonds de roulement s'élève à** près de 7,7 millions d'euros (soit -3,5 millions par rapport à 2021) pour à financer les opérations d'investissement et des équipements en matière de recherche. A noter que ce prélèvement sur fonds de roulement (FDR) est diminué de 2,5 millions dans le cadre de l'année budgétaire 2022 en raison de l'avance de trésorerie consentie de manière prévisionnelle par l'Etat concernant le plan de relance immobilier.

**Le plan de relance immobilier** s'élève à près de 12,3 millions d'euros pour rénover le bâtiment Eisen et à améliorer les performances énergétiques des bâtiments Matisse, Pater. Ces trois opérations augmentent le volume de crédits de paiement de plus de 2,5 millions d'euros et le volume d'encaissement de près de 5,5 millions d'euros. En 2022, 5,9 millions d'euros de CP sont ouverts pour 8,4 millions d'euros d'encaissement attendus. L'impact sur la trésorerie fléchée pour cette seule opération est donc de manière prévisionnelle de + 2,5 millions d'euros

Le montant des ressources propres est augmenté de 1 million d'euros, notamment de formation par apprentissage (+ 1,9 millions € par rapport à 2021) mais au détriment de la formation continue (-0,9 million € par rapport à 2021).

La rationalisation des dépenses de fonctionnement et de l'offre de formation est un objectif premier.

**Tableau 2**  
**Autorisations budgétaires - BI 2022 - UPHF**

### POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire \*

Dépenses			Recettes	
	Montants		Montants	
	AE	CP		
<b>Personnel</b>	83 717 276,00 €	83 717 276,00 €		<b>Recettes globalisées</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	25 174 479,00 €	25 174 479,00 €	82 032 638,00 €	Subvention pour charges de service public
			557 220,00 €	Autres financements de l'Etat
			611 300,00 €	Fiscalité affectée
<b>Fonctionnement</b>	16 415 991,00 €	16 621 002,00 €	15 183 164,00 €	Autres financements publics
			3 807 822,00 €	Recettes propres
				<b>Recettes fléchées **</b>
			8 527 494,00 €	Financements de l'Etat fléchés
<b>Investissement</b>	8 295 240,00 €	20 984 438,00 €	2 913 729,00 €	Autres financements publics fléchés
				Recettes propres fléchées
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>108 428 507,00 €</b>	<b>121 322 716,00 €</b>	<b>113 633 367,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>			<b>7 689 349,00 €</b>	<b>Solde budgétaire (déficit)</b>

**Tableau 4**  
**Équilibre financier - BI 2022 - UPHF**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Besoins (utilisation des financements)		Financements (couverture des besoins)	
Solde budgétaire (déficit) *	7 689 349,00 €	Solde budgétaire (excédent) *	
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>		<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>		<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>	
<i>dont solde budgétaire FU</i>		<i>dont solde budgétaire FU</i>	
<i>dont solde budgétaire BAI</i>		<i>dont solde budgétaire BAI</i>	
<i>dont solde budgétaire SIE</i>		<i>dont solde budgétaire SIE</i>	
Remboursements d'emprunts	- €	- € Nouveaux emprunts	
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	1 831 782,60 €	1 392 576,17 € Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)	
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)		Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)</b>	<b>9 521 131,60 €</b>	<b>1 392 576,17 €</b> <b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)</b>	
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>- €</b>	<b>8 128 555,43 €</b> <b>Variation de trésorerie</b>	
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée ***</i>	<i>1 121 908,00 €</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***</i>	
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>		<i>9 250 463,43 €</i> <i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>	
<b>TOTAL DES BESOINS</b>	<b>9 521 131,60 €</b>	<b>9 521 131,60 €</b> <b>TOTAL DES FINANCEMENTS</b>	

Tableau 9

## Tableau des opérations pluriannuelles - BI 2022 UPHF

## POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

## A - Dépenses

Opérations (n° EOTF + nom opération)	Nature	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
			AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
			(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(5)
Total contrats de recherche	Personnel	8 385 680	4 957 697	4 539 929	417 938	1 504 405	1 922 343	4 957 667	4 539 929	417 938	1 504 405	1 922 343	1 922 343	-
	Fonctionnement et Intervention	2 628 869	1 258 833	622 712	636 121	225 166	861 287	1 258 833	573 335	685 498	225 166	910 664	1 444 900	-
	Investissement	2 086 315	1 960 936	1 466 619	494 320	83 361	577 681	1 000 936	1 428 257	532 682	83 361	616 043	42 015	-
Total contrats d'enseignement	Personnel	6 337 714	733 661	733 661	-	1 721 818	1 721 818	733 661	733 661	-	1 721 818	1 721 818	3 682 235	-
	Fonctionnement et intervention	3 999 182	763 321	763 321	-	2 134 810	2 134 810	763 321	763 321	-	2 134 810	2 134 810	1 101 051	-
	Investissement	617 655	220 466	220 466	-	319 365	319 365	220 466	220 466	-	319 365	319 365	77 794	-
Total programmes pluriannuels d'investissement	Investissement	55 076 610	51 266 610	47 030 946	3 326 664	-	3 326 664	40 853 000	32 176 800	8 676 200	5 708 900	14 445 000	4 410 000	4 644 810

pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :

Ss total personnel	14 723 394	5 661 528	5 273 500	417 938	3 226 223	3 644 161	5 661 528	5 273 500	417 938	3 226 223	3 644 161	5 605 643	-
Ss total fonctionnement et intervention	6 628 061	2 022 154	1 386 033	636 121	2 359 976	2 996 067	2 022 154	1 336 656	685 498	2 359 976	3 045 474	2 245 951	-
Ss total investissement	58 380 580	53 448 015	49 627 031	3 820 984	402 756	4 223 740	43 034 405	33 825 523	9 208 882	6 171 556	15 380 438	4 529 800	4 644 810
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>79 732 066</b>	<b>61 161 667</b>	<b>56 266 664</b>	<b>4 875 043</b>	<b>5 988 955</b>	<b>10 863 998</b>	<b>50 748 087</b>	<b>40 436 796</b>	<b>10 312 318</b>	<b>11 757 755</b>	<b>22 070 073</b>	<b>12 581 403</b>	<b>4 644 810</b>

## B - Recettes

Opérations	Nature	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
				Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser
				(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)
Total contrats de recherche	Financement de l'Etat*	1 655 831	-	1 655 831	1 426 737	417 337	111 757
	Autres financements publics**	13 441 195	-	13 441 195	4 061 631	4 874 378	3 605 188
	Autres financements***	1 448 078	-	1 448 078	617 113	715 722	115 243
Total contrats d'enseignement	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	10 758 069	-	10 758 069	4 579 366	2 270 603	3 897 130
	Autres financements***	-	-	-	-	-	-
Total programmes pluriannuels d'investissement	Financement de l'Etat*	36 426 610	-	36 426 610	19 994 145	8 462 921	7 969 544
	Autres financements publics**	7 875 000	-	7 875 000	7 312 500	-	562 500
	Autres financements***	11 375 000	11 375 000	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	Ss total financement de l'Etat	36 382 441	-	36 382 441	21 420 882	8 880 258	8 081 301
	Ss total autres financements publics	32 072 294	-	32 072 294	16 853 497	7 153 979	8 064 818
	Ss total autres financements	12 823 078	11 375 000	1 448 078	617 113	715 722	115 243
	<b>TOTAL</b>	<b>83 277 813</b>	<b>11 375 000</b>	<b>71 902 813</b>	<b>38 881 492</b>	<b>16 749 959</b>	<b>16 261 382</b>

**Tableau 6**  
**Situation patrimoniale - BI 2022 UPHF**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Personnel	83 717 276,00 €	Subventions de l'Etat	82 032 638,00 €
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	25 174 479,00 €	Fiscalité affectée	
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	24 500 870,00 €	Autres subventions	17 205 637,00 €
		Autres produits	9 281 711,00 €
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>108 218 146,00 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>108 519 986,00 €</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	301 840,00 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>108 519 986,00 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>108 519 986,00 €</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

**Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)**

	Montants
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	301 840,00 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 300 000,00 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	5 600 000,00 €
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>3 001 840,00 €</b>

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

**État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement*	- €	Capacité d'autofinancement*	3 001 840,00 €
Investissements	20 707 938,00 €	Financement de l'actif par l'Etat	8 467 921,00 €
Remboursement des dettes financières	- €	Autres ressources	1 580 940,00 €
		Augmentation des dettes financières	
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>20 707 938,00 €</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>13 050 701,00 €</b>
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)</b>		<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)</b>	<b>7 657 237,00 €</b>

**Tableau 1**

**Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget initial 2022 UPHF (hors INSA)**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Catégories d'emplois	Nature des emplois		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat En ETPT	Emplois financés hors SCSP En ETPT	Global
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	510 (1)		510
		CDI			-
	Non permanents	CDD	63	41	104,0
<b>S/total EC</b>			<b>573,00</b>	<b>41</b>	<b>614</b>
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS</b>					-
BIATOSS	Permanents	Titulaires	470 (2)		470
		CDI	14	3	17
	Non permanents	CDD	21	76	97
<b>S/total Biatoss</b>			<b>505</b>	<b>79</b>	<b>584</b>
<b>Totaux</b>			<b>1 078 (3)</b>	<b>120</b>	<b>1 198</b>
<b>Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat</b>			<b>1 078 (5)</b>		<b>Plafond global des emplois voté par le CA</b>

**Décision**

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le budget initial 2022.

## **CONVENTION D'OBJECTIF ET DE MOYEN UPHF-INSA HAUTS DE FRANCE**

Monsieur le Président donne la parole à monsieur Eric BRICOUT de la cellule d'aide au pilotage. Il présente les modifications de la convention relatives d'une part au schéma et la répartition de la dotation « recherche » par un « droit de tirage » des laboratoires sur la dotation de l'INSA, et d'autre part sur les coûts des services partagés.

### **Décision**

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix les modifications de la convention d'objectifs et de moyens.

## **PLAN D'ACTION DEMARCHE QUALITE**

Monsieur le Président donne la parole à monsieur Eric BRICOUT de la cellule d'aide au pilotage. Il présente bilan de l'année 2021 et le projet 2022 relatif au plan d'action « Démarche qualité » au sein de l'Université Polytechnique Hauts-de-France

### **1/ Bilan de l'année 2021**

<b>Processus</b>	<b>Actions réalisées</b>
Développement durable et RSE	Formalisation des objectifs stratégiques et des orientations, et détermination des moyens à mettre en œuvre Sensibilisation sur l'information des actions DDRS menées dans l'établissement Réalisation d'une veille documentaire - Vérification du respect de la réglementation
Achats, Finances et Comptabilité	Renforcement des formations outil et métier Amélioration de l'information, un travail sur l'ENT a été réalisé Réalisation d'un travail global sur le délai de paiement, un travail plus ciblé est en cours. Réflexion sur le processus recettes (Chorus pro)
FTLV: Accompagner les étudiants et les autres publics à l'insertion professionnelle et favoriser la promotion sociale	<ul style="list-style-type: none"><li>- Développement de l'application Profil (centralisation des offres : stages-contrats d'alternance-contrats étudiant...)</li><li>- Création de modules d'ouverture sur l'insertion</li><li>- Mise en place de formations spécifiques pour les étudiants sur la thématique d'insertion</li></ul>
Promouvoir et valoriser l'UPHF à l'international	Priorisation des objectifs stratégiques et qualité en concertation avec le cercle RI, il en découle d'un plan d'action pour 2022

## 2/ Plan d'action 2022

- Stratégie et pilotage de l'organisation de l'établissement
- Qualité et Amélioration continue
- Assurer l'organisation pédagogique de la formation initiale, par apprentissage et continue.

## Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le bilan 2021 et le plan d'action 2022.

### PLAN DE CONTROLE INTERNE

Monsieur le Président donne la parole à monsieur Eric BRICOUT de la cellule d'aide au pilotage. Il présente le plan d'action de contrôle interne au titre de l'année 2022 au sein de l'Université Polytechnique Hauts-de-France.

#### 1/ bilan des risques identifiés en 2021

Risques identifiés 2021 Cycle - Processus	Risque très élevé	Risque fort	Risque moyen	Risque faible	Risque très faible	Total Risques
<b>1. Immobilisations</b>						
1. Autres immobilisations corporelles		3				3
<b>2. Engagements et Provisions</b>						
1. Provisions pour risques et charges					2	2
<b>3. Dépenses</b>						
1. Commande publique	1		2	5	11	19
2. Déplacements			1		2	3
3. Rémunération	1	2	4	17	16	40
4. Comptes fournisseurs / Agents					1	1
<b>4. Produits / Recettes</b>						
1. Dotations et subventions			2			2
2. Ressources propres	1		1	1	2	5
3. Comptes Clients				1		1
<b>5. Trésorerie et dette</b>						
1. Compte bancaire					3	3
2. Numéraire					1	1
3. Régies				1		1
4. Trésorerie à court terme				1		1
<b>6. Budget</b>						
1. Programmation Budgétaire					1	1
2. Suivi Budgétaire			1		1	2
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>26</b>	<b>40</b>	<b>85</b>
<b>%</b>	<b>4%</b>	<b>6%</b>	<b>13%</b>	<b>31%</b>	<b>47%</b>	<b>100%</b>
<b>RAPPEL 2020</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>19</b>	<b>22</b>	<b>37</b>	<b>86</b>

Niveau de risque	P*I*M (maxi 125)
Risque très élevé	PIM>=45
Risque Fort	44<PIM>30
Risque Moyen	30<PIM>15
Risque Faible	15<PIM>6
Risque Très Faible	6<PIM



2/ plan d'action 2022

Risques priorités pour 2022	Processus	Contexte	Impact	Actions prévues en 2021	Acteurs	Etat avancement UPHF 2021	Plan Action 2022
1 - Paiement des intervenants extérieurs ne respectant pas la circulaire N°2017-078 du 25/04/2017 (paiement mensuel)	RH - Gérer les carrières et rémunérations	Les intervenants extérieurs doivent être payés mensuellement, mais les états de paiement provenant des composantes ne suivent pas les délais.	Non respect de la réglementation, image de marque négative	Sécuriser la mise en paiement des heures complémentaires des vacataires en établissant les états de paiement à partir de VT	DG-DRH- Etablissement composante-Composantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suppression des vacataires inactifs dans VT</li> <li>- Audit par le groupe stagiaires IRA</li> <li>- Modification du calendrier de paiement</li> <li>- Tableau de suivi partagé</li> <li>- Indicateur : heures placées/heures payables/heures payées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des dossiers non validés (motifs des rejets - processus de relance...)</li> <li>- Partage des indicateurs déterminés en 2021 avec les composantes et services (détermination d'objectifs partagés)</li> <li>- Réflexion sur un outil de dématérialisation.</li> <li>- Etats de paiement automatisés (IUT) à généraliser</li> <li>- Revoir process de paie des vacataires</li> </ul>
2 - Délai de paiement des fournisseurs supérieur au cadre légal (30 jours)	AFC - Executer les dépenses	Différentes causes entraînent un retard de paiement: la commande est traitée en régulation, la validation du service fait tardivement, le groupe de marchandises ne correspond pas au compte général, un gestionnaire est absent à un stade du traitement, la facture n'est pas déposée sur chorus pro	Le dépassement du délai réglementaire de trente jours implique des intérêts moratoires. Image de marque négative	Analyse de toute la chaîne financière et comptable (de l'émission du besoin au paiement) Adaptation des outils et méthodes	Etablissement- composante, composantes et services, DAF UPHF-DAF INSA - AC-DG CAP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de formations règles comptables et financières et outils (INSA).</li> <li>- Dépôt bonnes pratiques comptables et financières sur l'intranet.</li> <li>- Etat des factures</li> <li>- &gt; 30j envoyé par l' AC (ZRM03) 1 x/mois en plus des WF automatiques.</li> <li>- Indicateurs : nb factures payées à + 30j / Delai moyen de paiement des factures / Montant des intérêts moratoires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan d'action : formaliser la procédure achats.</li> <li>- Relance des formations règles comptables et financières et outils (ensemble de l'établissement).</li> <li>- Analyse des causes des retards de paiement.</li> <li>- Partage des indicateurs déterminés en 2021 avec les composantes et services (détermination d'objectifs communs).</li> </ul>

<p><b>3 - Convention ou contrat dont l'exécution n'est pas justifiée à temps</b> par défaut de suivi administratif, empêchant le recouvrement</p>	<p><b>AFC-Prendre en charge les recettes et recouvrer les créances</b></p>	<p>Des projets sont déposés auprès de financeurs donnant lieu à un conventionnement dont le recouvrement s'annonce impossible faute d'exécution du projet et/ou de capacité à le justifier. Le contexte post crise sanitaire peut rendre critique pour l'établissement la non exécution des ressources propres prévisionnelles</p>	<p>Risque de non soutenabilité financière. Risque de non adhérence des financeurs aux projets de l'établissement</p>	<p>Mettre en place un outil de suivi régulier des justifications des contrats et conventions</p>	<p>DG-DRV-DAF UPHF - DAF INSA - PRESIDENCE</p>	<p>- Présentation de l'outil Oscar AC/DAF/DG-CAP - Phase test de l'outil avec un avis favorable DAF, AC et labos (services administratifs). - Mise en production de l'outil à la DRV</p>	<p>Détermination d'indicateurs: Taux de consommation du budget Respect de l'échéancier de facturation Taux de recouvrement des conventions Taux d'éligibilité des dépenses  -Ecriture d'un guide des bonnes pratiques sur l'éligibilité des dépenses par type de financeur.  OSCAR: -Présentation de l'outil aux directeurs de labos pour généralisation résolution du pb de connexion SIFAC/Oscar (parties recettes et dépenses) Déploiement de Oscar au sein du PDP à envisager -Procédure commune</p>
---	--	--	--	--	--	--	--

**Décision**

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le bilan 2021 et le plan d'action 2022.

### **ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Monsieur le Président donne la parole à madame l'agent comptable qui demande au conseillers de bien vouloir admettre en non valeur les créances suivantes :

<b>ANNEE</b>	<b>NATURE DE LA CREANCE</b>	<b>TITRE</b>	<b>SOLDE A PERCEVOIR</b>	
2011	Formation LP Métiers formation. Période facturée du 16/09/2010 au 30/06/2011 à l'OPCO.	2011/904/210002614/239	436,80	Poursuites infructueuses.
2014	Formation Master QHSE . Période facturée du 19/09/2013 au 30/06/2014 à l'OPCO.	2014/913/210008108/239	496,00	Poursuites infructueuses.
2014	Formation Master QHSE. Période facturée du 13/12/2013 au 30/06/2014 à l'OPCO.	2014/913/210006746/239	195,60	Poursuites infructueuses.
2018	Frais complémentaire convention prépa IFSI. Période de facturation du 27/09/2017 au 31/03/2018 facturée à l'étudiant.	18/902/210015901/5297	50,00	Saisie employeur infructueuse.
2019	Forum Entreprises ENSIAME du 10/10/2019	19/913/210018051/2102	100,00	Phase de recouvrement amiable infructueuse; pas de recouvrement forcé.
2019	Formation Master 1 IN2C. Période facturée du 10/09/2018 au 05/10/2018 à l'entreprise.	19/902/210016386/5817	1 092,00	Mise à l'huissier infructueuse.
2020	Formation Master 2 EMPME. Période facturée du 13/09/2019 au 21/12/2019 à l'entreprise.	20/904/210018362/6332	21,26	Phase de recouvrement amiable infructueuse; pas de recouvrement forcé.
2020	Formation Master 2 EMPME. Période facturée du 11/10/2019 au 21/12/2019 à l'entreprise.	20/904/210018360/6341	13,88	Phase de recouvrement amiable infructueuse; pas de recouvrement forcé.
<b>TOTAL CREANCES DIVERSES</b>			<b>2 405,54</b>	

### **CREANCES PAYE**

ANNEE	NATURE DE LA CREANCE	TITRE	SOLDE A PERCEVOIR	MOTIF
2017	Trop perçu de paie	ORV 40000518	178,19	Agent décédé. Poursuites infructueuses. Aucun disponible sur la succession.
		ORV 40000330	266,24	
		ORV 40000432	518,16	
2018		ORV 40000355	1 191,40	
		ORV 40000395	182,32	
		ORV 40000715	27,66	
2020		ORV 40000716	1 345,89	
		ORV 40000523	1 299,13	
2020		ORV 40000431	208,24	
2019	Trop perçu de paie d'avril/mai 2019	ORV 40001234 TPV	206,99	Phase de recouvrement amiable infructueuse. SATD bancaire infructueuse : créance insaisissable
2019	Trop perçu de paie d'avril/ mai 2019	ORV 40001133 TPV	103,69	Phase de recouvrement amiable infructueuse. Recherche de renseignements infructueuses sur la recherche employeur.
2019	Trop perçu de paie d'avril/ mai 2019	ORV 40001422 TPV	50,10	Phase de recouvrement amiable infructueuse. Recherche de renseignements infructueuses sur la recherche employeur
2019	Trop perçu de paie d'avril/ mai 2019	ORV 40001196 TPV	124,23	Phase de recouvrement amiable infructueuse. Recherche de renseignements infructueuses sur la recherche employeur
2019	Trop perçu de paie d'avril/ mai 2019	ORV 40001096 TPV	90,46	Phase de recouvrement amiable infructueuse. Recherche de renseignements infructueuses sur la recherche employeur
2019	Trop perçu de paie d'avril/ mai 2019	ORV 40001049 TPV	103,53	Phase de recouvrement amiable infructueuse. SATD bancaire infructueuse : créance insaisissable
2019	Trop perçu de paie d'avril/ mai 2019	ORV 40001425 TPV	42,36	Phase de recouvrement amiable infructueuse. Recherche de renseignements infructueuses.
<b>TOTAL CREANCES PAYE</b>			<b>5 938,59</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>8 344,13</b>	

### **Décision**

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix les admissions en non-valeur.

## CAMPAGNE D'EMPLOI 2022

Monsieur le Président donne la parole à madame la vice-présidente déléguée aux ressources humaines qui présente la campagne d'emploi des enseignants chercheurs et des autres enseignants.

Elle précise que ces postes sont assis sur des postes actuellement vacants.

Composante de Formation/ Etablissement composante	Corps	Arbitrage
ISH	PR	Transformation d'un support de MCF en PR pour un recrutement de PR en CNU 18 (LARSH)
	MCF	Recrutement d'un MCF en CNU 23 (LARSH) Recrutement d'un MCF en CNU 01 (LARSH) Recrutement d'un MCF en CNU 19 (LARSH) Recrutement d'un MCF en CNU 18 (LARSH) Recrutement d'un MCF en CNU 11 (LARSH) Recrutement d'un MCF en CNU 05 Si le MCF recruté en 2021 n'a pas pris le poste au 31/12/21 (LARSH)
IUT	MCF	Recrutement d'un MCF en CNU 61 (LAMIH) Recrutement d'un MCF en CNU 27 (LAMIH)
	PR	Recrutement d'un PR en CNU 61 (LAMIH)
Postes UPHF en services partagés à l'INSA	MCF	Recrutement d'un MCF en CNU 61 (LAMIH) Recrutement d'un MCF en CNU 16 (LAMIH) Recrutement de 2 MCF en CNU 26 (CERAMATH) Recrutement d'un MCF en CNU 63 (IEMN DOAE)
	PR	Recrutement d'un PR en CNU 61 (LAMIH)

Etablissement Composante	Corps	Arbitrage
INSA	PR	Recrutement d'un PR en CNU 33 (CERAMATH)
	MCF	Recrutement d'un MCF en CNU 71 (LARSH) Recrutement d'un MCF en CNU 60 (LAMIH)

Monsieur le Président donne ensuite la parole à monsieur le directeur général des services qui présente la campagne d'emploi.

Il précise que ces postes sont assis sur des concours ouverts en 2022 dans un objectif de promotion interne et de titularisation des agents contractuels.

COMPOSANTE OU SERVICE	Catégorie d'emploi du poste demandé	Nombre de postes demandés	BAP	CE / CI / TH	Profil du poste	Demande acceptée ? O/N
DAF	ADJENES ou ATRF	1	J si ATRF			N
SCD	CONS GENERAL	1		CE		O
	BIBAS	1		CE		O
	TECH	1	J	CI		O
DRH	ATRF	1	J	CI	Gestionnaire RH	O
DG	IGE	1	J	CI	Chargé-e des achats et des marchés	O
DMLP	ATRF	2	G	CE		O
Pôle RI	TECH	1	J	CE	Gestionnaire financier et comptable	O
SC Sports	ATRF	1	J		Gestionnaire financier et comptable	N
ISH	ADJENES	1		CE		O
	TECH	1	J	CI		O
IUT	ATRF	2	J	CI		O
Dnum	IGR	1	E	CI	Architecte SI/PMO	O
	IGE	1	E	CE	Ingénieur ingenierie logicielle/ingénieur en dev	O
Agence Comptable	ASI	1	J	CI	Assistant en gestion financière et comptable	N
Cabinet Président	ADJENES	1		CI		O
PFVE	TECH	1	J	CE		O
	TECH	1	J	CI		O

### **Décision**

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix la campagne d'emploi 2022.

### **CHARTRE DU TELETRAVAIL**

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur général des services qui présente la charte de télétravail actualisée dans le cadre d'une deuxième campagne de candidatures au dispositif.

### **Décision**

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix la charte du télétravail.

## FORFAIT MOBILITE DURABLE

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur général des services qui présente le forfait.

Les agents de l'État peuvent bénéficier du versement du forfait mobilités durable s'ils empruntent l'un des - ou alternativement - moyens de transport suivant pour effectuer les trajets entre le domicile et le lieu de travail : vélo personnel ou covoiturage en tant que conducteur ou passager.

Le montant annuel du forfait est fixé à 200 € par an quel que soit la quotité de travail de l'agent mais sera modulé en fonction du temps de présence effectif sur l'année civile.

Le nombre minimal de jours d'utilisation d'un moyen de transport éligible au versement du forfait mobilités durables est fixé à 100 jours. Ce nombre minimal de jours est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent.

Le « lieu de travail » est défini comme les campus, le lieu d'une mission (sous réserve d'un ordre de mission) ou d'une réunion (sous réserve que le chef de service ait été informé de ce lieu).

Le versement du forfait mobilité durable est exclusif du versement transport pour les agents abonnés à un service de transport en commun.

Conformément à l'article 4 du décret n°2020-543 du 9 mai 2020 susvisé, l'UPHF se réserve le droit de contrôler l'utilisation du vélo ou du covoiturage.

Conformément à l'article 5 du décret n°2020-543 du 9 mai 2020 susvisé, le « forfait mobilités durables » est versée au 1er trimestre de l'année suivant celle du dépôt de la demande (déclaration sur l'honneur et pièces justificatives).

La mise en place du forfait mobilité durables se fera à compter du 1er janvier 2022.

## Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le forfait mobilité durable.

## ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Monsieur le Président présente au conseil l'élection des nouveaux membres du bureau, faisant suite à la précédente composition. Il précise que madame KUSTOCZ désire quitter les fonctions de vice-présidente déléguée aux ressources humaines.

Le contexte de changement permanent de l'établissement implique une désignation pour une durée d'un an maximum pour pouvoir s'adapter à l'évolution de la situation.

Monsieur le Président propose au conseil la composition du bureau pour une durée d'un an:

- Madame HARMAND Souad, Professeur des Universités, Vice-Présidente du Conseil d'Administration ;
- Monsieur MARKIEWICZ Eric, Professeur des Universités, Vice-Président du Conseil de la Recherche ;
- Monsieur BARBIER Franck, Professeur des Universités, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante ;
- Madame CALLENS-DEBAVELAERE Dorothee, Maître de Conférences, Vice-Présidente déléguée à la réussite étudiante et à la vie étudiante ;
- Monsieur KABILA Abdelhak Professeur des Universités, Vice-Président délégué aux ressources humaines ;
- Monsieur PUDLO Philippe, Professeur des Universités, Vice-Président délégué pour une université inclusive et solidaire ;
- Monsieur ABED Mourad, Professeur des Universités, Vice-Président délégué au numérique, à l'innovation pédagogique et à la stratégie de projets ;
- Monsieur KABILA Abdelhak Professeur des Universités, Vice-Président délégué aux relations avec les territoires et les campus ;
- Madame RIVENQ Atika, Professeur des Universités, Vice-Présidente déléguée aux relations entreprises et à la valorisation ;
- Monsieur HUFTIER Arnaud, Professeur des Universités, Vice-Président délégué à la culture, aux initiatives et à la citoyenneté.

## Décision

Le conseil d'administration vote à l'unanimité des voix la composition du bureau.

### **ELECTION DES REPRESENTANTS DES USAGERS A LA COMMISSION DES STATUTS ET AU CONSEIL DU CENTRE DE SANTE**

Monsieur le Président laisse la parole à monsieur le directeur général des services adjoint. Compte tenu de la tenue à distance de cette réunion en raison du contexte sanitaire, il propose au conseil d'ajourner ces élections dans l'attente d'une prochaine réunion du conseil en présentiel.

## Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix l'ajournement de ces élections.

### **CAPACITES D'ACCUEIL PARCOURSUP**

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le vice-Président du conseil de la formation qui présente les capacités d'accueil entrant dans le cadre de PARCOURSUP et « trouvermonmaster ».

LICENCES - Humanités		SESSION PARCOURSUP 2021		SESSION PARCOURSUP 2022	
Mention	Parcours	CAL PARCOURSUP rentrée 2021	CAL TOTALE rentrée 2021	CAL PARCOURSUP rentrée 2022	CAL TOTALE rentrée 2022
Arts	Arts plastiques	150	165	120	135
	Arts numériques	0	0	30	30
Langues étrangères appliquées	Anglais-Allemand	50	50	50	50
	Anglais-Espagnol	120	120	120	120
Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	Espagnol : Langue, Littérature et Civilisation Étrangère	70	70	70	70
	Anglais : Langue, Littérature et Civilisation Étrangère	200	200	200	200
Lettres	Lettres, Arts, Humanités	120	120	120	120
	Lettres, Langues, Traduction	60	60	60	60
Administration économique et sociale	Administration économique et sociale	200	200	200	200
Economie	(vide)	80	80	85	85
Sciences sociales	Histoire - Géographie	160	160	160	160
	Sciences de la société				
	Histoire-Archéologie-Patrimoine-Environnement (Cambrai)	50	50	50	50
Droit	Droit	330	330	330	330
	Droit - LAS (Repeintes)	45	45	45	45
	Droit-Langue	75	75	75	75
Gestion	Gestion	185	200	180	200
	Gestion - LAS	35	35	25	25
<b>TOTAL Licences - Humanité</b>		<b>1930</b>	<b>1960</b>	<b>1920</b>	<b>1955</b>
LICENCES - Sciences et Technologies		SESSION PARCOURSUP 2021		SESSION PARCOURSUP 2022	
Mention	Parcours	CAL PARCOURSUP rentrée 2021	CAL TOTALE rentrée 2021	CAL PARCOURSUP rentrée 2022	CAL TOTALE rentrée 2022
Génie civil	Génie Civil, Architectural et Urbain	40	50	40	50
Informatique	(vide)	60	100	70	100
Mathématiques	(vide)	70	70	70	70
Physique, chimie	(vide)	70	70	70	70
Portail Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	Portail L1 STAPS	407	515	392	515
	STAPS - LAS (Repeintes)	35	35	40	40
Sciences et technologies	Audiovisuel et Médias Numériques	48	55	48	55



Sciences pour l'ingénieur	Génie Electrique Informatique Industrielle	35	35	35	35
	Ingénierie Mécanique	35	35	35	35
Sciences de la vie	Biotechnologies et Agroalimentaire (Cambrai)	50	50	50	50
	Biotechnologies et Agroalimentaire (Cambrai) LAS	35	35	40	40
Pluridisciplinaire	L3P	25	25	25	25
	L3P LAS	15	15	15	15
<b>TOTAL Licences - Sciences et Technologies</b>		<b>925</b>	<b>1090</b>	<b>930</b>	<b>1100</b>

DEUST		SESSION PARCOURSUP 2021		SESSION PARCOURSUP 2022	
Mention	Parcours	CAL PARCOURSUP rentrée 2021	CAL TOTALE rentrée 2021	CAL PARCOURSUP rentrée 2022	CAL TOTALE rentrée 2022
DEUST	Assistant juridique	30	30	30	30
	Bâtiment et construction	35	35	35	35
	Informatique d'Organisation des systèmes d'information	35	35	35	35
	Métiers de la cohésion sociale	30	30	30	30
<b>TOTAL DEUST</b>		<b>130</b>	<b>130</b>	<b>130</b>	<b>130</b>

BUT		SESSION PARCOURSUP 2021		SESSION PARCOURSUP 2022	
Mention	Parcours	CAL PARCOURSUP rentrée 2021	CAL TOTALE rentrée 2021	CAL PARCOURSUP rentrée 2022	CAL TOTALE rentrée 2022
BUT	Génie électrique et informatique industrielle	78	78	78	78
	Génie électrique et informatique industrielle FA	26	26	26	26
	Génie industriel et maintenance	65	65	65	65
	Génie industriel et maintenance FA	26	26	26	26
	Génie mécanique et productive	91	98	91	98
	Génie mécanique et productive FA	26	26	26	26
	Gestion des entreprises et des administrations	168	168	168	168
	Gestion des entreprises et des administrations FA	26	26	26	26
	Techniques de commercialisation (Valenciennes)	162	168	162	168
	Techniques de commercialisation (Valenciennes) FA	26	26	26	26
	Informatique	72	72	84	84
	Mesures physiques	39	39	39	39
	Qualité, logistique industrielle et organisation	35	39	35	39
	Qualité, logistique industrielle et organisation FA	13	13	13	13
	Techniques de commercialisation (Cambrai)	124	124	124	124
Techniques de commercialisation (Cambrai) FA	18	18	18	18	
<b>TOTAL DUT</b>		<b>995</b>	<b>1012</b>	<b>1007</b>	<b>1024</b>

D.U.		SESSION PARCOURSUP 2021		SESSION PARCOURSUP 2022	
Mention	Parcours	CAL PARCOURSUP rentrée 2021	CAL TOTALE rentrée 2021	CAL PARCOURSUP rentrée 2022	CAL TOTALE rentrée 2022
DU	Dispositif Rebond	0	0	ok	ok
	DU2P	40	40	ok	ok
<b>TOTAL DU</b>		<b>40</b>	<b>40</b>		

3980      4192      3987      4209

Unité académique DROIT

		2021/2022	2022/2023
		Rappel CAL 2021	CAL globale 2022
Mention Master	Parcours Master		
Administration publique	/	120	120
Droit de l'immobilier	DROIT ET FINANCEMENT DE L'IMMOBILIER	50	50
Droit des affaires	Juriste d'entreprise (ex Droit des transports)	90	30
	Contrats d'affaires (partenariat avec Skema)		30
	Droit social		30
Droit public	DROIT DES CONTRATS PUBLICS	30	30
Justice, procès et procédures	JUSTICE ET MEDIATION	50	50

Unité académique  
Economie, Histoire, Géographie, Sociétés

		2021/2022	2022/2023
		Rappel CAL 2021	CAL globale 2022
Mention Master	Parcours Master		
GESTION DES TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT LOCAL	DEVELOPPEMENT LOCAL ET ECONOMIE SOLIDAIRE	40	35
	Mobilités Environnement et Tourisme (MEET) (=DLET)	25	30
	Patrimoine et Ressources Territoriales (PRT)	25	25
GEOGRAPHIE, AMENAGEMENT, ENV	/	5	7
Histoire	Histoire et Valorisation culturelle à l'international	30	30
	Images, Sons, Histoire(s)	25	25

## Unité académique Lettres, langues, Arts

		2021/2022	2022/2023
Mention Master	Parcours Master	Rappel CAL 2021	CAL globale 2022
Management et commerce international	MANAGEMENT ET NEGOCIATION A L'INTERNATIONAL	38	38
Humanités Numériques	Écritures Numériques		
	Arts Vivants Numériques		
	Patrimoines Numériques Matériels et Immatériels	60	60
	User experience design : communications numériques et objets connectés		
Arts, Lettres et civilisation	Ecritures créatives		43
	Traductologie	85	43
Création numérique	Scénarisation et Réalisation Transmédia (SRT)	24	0
	Design Graphique et d'Interaction (DGI)	24	24
	Design Informationnel et Journalisme Transmédia (DIJT)	24	24
Arts	Critique, Ecriture, Recherche en relation avec le champ artistique et contemporain	40	
	Études curatoriales en relation avec le champ artistique contemporain		40

## Unité académique IAE

		2021/2022	2022/2023
Mention Master	Parcours Master	Rappel CAL 2021	CAL globale 2022
Comptabilité - contrôle - audit	/	45	45
Gestion de patrimoine	/	30	30
Contrôle de gestion et audit organisationnel	CONTROLE DE GESTION MULTISECTORIEL	30	30
Entrepreneuriat et management de projets	Management Digital et Projet Entrepreneurial	50	50
Gestion des ressources humaines	MANAGEMENT DES EQUIPES ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES	35	35
Management et administration des entreprises	MANAGEMENT (M2)		0
	MANAGEMENT DES UNITES ET DES EQUIPES EN STRUCTURE DE SANTE	35	35

Master INSA

		2021/2022	2022/2023
<b>Mention Master</b>	<b>Parcours Master</b>	<b>Rappel CAL 2021</b>	<b>CAL globale 2022</b>
Energie	TRANSPORT ET ENERGIE	25	25
Génie civil	GENIE CIVIL ARCHITECTURAL ET URBAIN	72	60
	INGENIERIE NUMERIQUE COLLABORATIVE POUR LA CONSTRUCTION		30
Gestion de production, logistique, achats	E-LOGISTIQUE	24	48
Informatique	Technologies Nouvelles des Systèmes d'Information & Décisionnels (TNSID)	24	24
Nutrition et sciences des aliments	MAITRISE DE LA QUALITE ET DES RISQUES POUR LES BONNES PRATIQUES DE FABRICATION EN INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE	30	30
Qualité, hygiène, sécurité	/	60	60
Réseaux et télécommunication	CYBER-DEFENSE ET SECURITE DE L'INFORMATION	48	48
Sciences et génie des matériaux	INGENIERIE DE LA CHIMIE ET DES MATERIAUX	72	48
	MATERIAUX, CONTROLE ET SECURITE		24
STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique	Conception de Produits et de Services (CPS)	48	24
	Sciences du Sport et de l'Activité Physique (SSAP)		15
	Mesure et Modélisation du Mouvement Humain (3MH)		24
	Professions de l'Education Physique et des Sports (PEPS)		25
Transport, mobilités, réseaux	INGENIERIE MECANIQUE - CONCEPTION ET CALCULS MECANIQUES ASSISTES PAR ORDINATEUR	72	24
	INGENIERIE EN AUTOMATIQUE, HOMME ET MOBILITE		
	INGENIERIE DES SYSTEMES EMBARQUES ET COMMUNICATIONS MOBILES		
Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux	Ingénierie des Systèmes Images et Sons	72	24
	Productions		24
	Postproduction		24

### Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix les capacités d'accueil.

## **ACTIONS FINANCEES EN 2022 PAR LA CONTRIBUTION VIE DE L'ETUDIANT ET DE CAMPUS**

Monsieur le Président donne la parole à madame la vice présidente déléguée à la réussite étudiante et à la vie étudiante qui présente la programmation pour l'année 2022.

Dans la limite de 11 000 étudiants en formation initiale, la répartition des actions est la suivante :

- FSDIE: 12,60 € par étudiant (respect du taux plancher de 30%) soit 138 600€
- Centre de santé: 6,30€ par étudiant (respect du taux plancher de 15%), dépenses plafonnées jusqu'à 69 300€
- Appels à projets et Projets transversaux: le delta non alloué sera attribué sur présentation de projets pour les appels à projets. Il servira aussi à financer des projets pluriannuels structurants plus ambitieux.

### **Décision**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la programmation des actions pour l'année 2022.

### **EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION**

Monsieur le Président donne la parole à madame la vice-présidente déléguée à la réussite étudiante et à la vie étudiante.

#### **1) Rentrée 2022-2023 primo-entrants :**

Les étudiants extracommunautaires (non issus des pays de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou de Suisse) s'inscrivant pour la première fois à l'UPHF ou à l'INSA Hauts-de-France en BUT, DUT, DEUST, Licence, Licence Professionnelle, Master ou dans un cycle d'ingénieur à la rentrée 2022/2023 devront s'acquitter des frais d'inscription différenciés. Ces frais sont portés au tarif de 2770 € pour une inscription en 1<sup>er</sup> cycle (cycle préparatoire ingénieur, DEUST, DUT, Licence, LP et BUT) et de 3770 € pour une inscription en 2<sup>nd</sup> cycle (Master ou cycle ingénieur).

Une politique d'exonération partielle est mise en place pour l'année universitaire 2022-2023, dans la limite réglementaire de 10% des étudiants acquittant des droits d'inscription.

Dans ce cadre, les Conseils d'Administration de l'UPHF et de l'INSA HdF ont adopté un critère d'exonération partielle commun, permettant de réduire les frais d'inscription à 170 € en 1<sup>er</sup> cycle, 243 € en Master et 601 € pour une année du cycle ingénieur (ces frais sont donnés à titre indicatifs, ils peuvent être modifiés chaque année par arrêté ministériel). Ce critère concerne les étudiants issus des pays les moins avancés bénéficiant de l'aide publique au développement et établie par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE effective en 2022 (cf. liste ci-dessous effective en 2021).

Pour les étudiants en formation d'ingénieurs de l'INSA HdF, elle est annuelle et réservée à la première année d'inscription à l'INSA HdF, conformément à la politique du groupe INSA. Pour les autres formations de l'UPHF et de l'INSA HdF, l'exonération est acquise sur le cycle.

Liste des pays les moins avancés bénéficiant de l'Aide Publique au Développement et établie par le Comité d'aide au Développement de l'OCDE en 2021.

- A : Afghanistan — Angola.
- B : Bangladesh — Bénin — Bhoutan - Burkina Faso — Burundi.
- C : Cambodge — Comores.
- D: Djibouti
- D : Erythrée — Ethiopie.
- G : Gambie — Guinée — Guinée-Bissau.
- H : Haïti
- I : Iles Salomon.
- K : Kiribati.
- L : Lesotho — Libéria.
- M : Madagascar — Malawi — Mali — Mauritanie — Mozambique — Myanmar.
- N .: Népal — Niger.

O : Ouganda.

R : République centrafricaine — République démocratique du Congo — République démocratique populaire lao (Laos) — Rwanda.

S : Sao Tomé-et-Principe — Sénégal — Sierra Léone — Somalie — Soudan — Sud-Soudan.

T : Tanzanie — Tchad — Timor-Leste — Togo — Tuvalu.

Y : Yémen.

Z : Zambie.

A ces pays, s'ajoutent la Colombie, le Vietnam, la Tunisie et le Liban pour les élèves-ingénieurs de l'INSA HdF. De même, les étudiants admis en BUT ou en licence professionnelle, dans le cadre de la convention MEXPROTEC, bénéficieront de l'exonération partielle indiquée ci-dessus.

## **2) Etudiants inscrits à l'UPHF ou à l'INSA HdF en 2021 (ou avant) :**

Les étudiants extracommunautaires inscrits à l'UPHF et à l'INSA HdF (hors élèves ingénieurs) exonérés partiellement à la rentrée 2021 (ou avant), le resteront à la rentrée 2022 sauf s'ils changent de cycle.

## **3) Examen des dossiers de demande d'exonération partielle des droits d'inscription en master présentés au titre de l'excellence du parcours académique :**

Les étudiants extracommunautaires possédant une carte d'étudiant de l'année en cours et issus de pays ne répondant pas au critère géographique présenté au 1), pourront déposer un dossier de candidature à une exonération partielle pour leur inscription en master au titre de l'excellence de leur parcours.

Cette demande sera à faire lors de la première inscription à l'UPHF ou à l'INSA HdF ou lors d'un changement de cycle pour les étudiants inscrits à l'UPHF ou à l'INSA HdF. Dans la limite des possibilités d'exonération partielle (10% des étudiants acquittant des droits d'inscription), une commission examinera selon des critères d'excellence les dossiers déposés.

Pour pouvoir déposer un dossier demandant à bénéficier d'une exonération partielle, au titre de l'excellence du parcours académique, l'étudiant devra justifier d'une moyenne d'au moins 14/20 sur l'ensemble du cycle licence (ou équivalent).

La commission se réunira deux fois : mi-octobre et début novembre 2022, chacune des composantes et l'INSA HdF y seront représentés. Un arrêté conjoint du directeur de l'INSA HdF et du président de l'UPHF établira la composition nominative de cette commission. Les décisions prises par les chefs d'établissements sur proposition d'un classement souverain de la commission, dans la limite du nombre d'exonérations arrêté par l'UPHF et l'INSA HdF, seront envoyées aux étudiants candidats par les gestionnaires de la commission.

## **Décision**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants extracommunautaires.

## **CONVENTION D'ASSOCIATION AVEC LE FEDERATION UNIVERSITAIRE ET PLURIDISCIPLINAIRE DE LILLE**

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur général des services.

Il présente au conseil la nécessité de voter à nouveau la convention d'association (un vote a déjà eu lieu au précédent conseil) car le comité technique devait formuler un avis préalablement au vote du conseil d'administration.

## **Décision**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la convention d'association.

### **INFORMATION SUR LES ACTES CONCLUS PAR LE PRÉSIDENT**

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur général des services adjoints. Il présente la synthèse des actes conclus par le Président en application de la délégation de pouvoir consentie par le conseil.

### **NOMINATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION POLYTECHNIQUE**

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le Directeur Général des services.

Il présente tout d'abord au conseil une proposition de nomination dans le collège des représentants du personnel : monsieur Eric DERUY, occupant les fonctions de secrétaire général.

Il demande ensuite au conseil de bien vouloir donner délégation au Président aux fins de solliciter la société TOYOTA pour la nomination d'un de leurs représentants dans le collège des personnalités qualifiées.

### **CHARTE DE DEONTOLOGIE DE LA RECHERCHE**

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le vice-Président du conseil de la recherche.

Il présente au conseil la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche. La nomination d'un référent intègrité scientifique est à venir.

### **Décision**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la convention d'association.

En l'absence d'autre question, monsieur le Président remercie l'ensemble des membres et lève la séance à 18h15.

Le 26 janvier 2022

Le Président de l'Université,



Professeur Abdelhakim ARTIBA

